

## Une orientation compliquée

Par **Muffin**, le **06/04/2012** à **18:09**

Bonjour à tous,

J'ai un petit ... énorme problème d'orientation. Voilà, je suis actuellement en 1ère année de droit anglais, et j'ai eu mon 1er semestre avec 13 de moyenne. Le second risque d'être moins brillant, mais je garde confiance.

Le problème est que je suis complètement perdue quant à mon orientation : les perspectives disons les plus classiques qu'offrent le droit (notaire, juge, avocat) ne m'attirent pas du tout. Certes, je en me suis pas arrêtée là, mais je perds toute motivation.

Au début, j'ai pris droit pour son ouverture et la culture générale, car au final ce n'est jamais une année de perdue, mais il est temps de se projeter. Avec le travail que demande en plus la filière anglais, j'ai été dépassée et mes recherches ont stagné.

Alors voilà, en somme j'aimerais vos conseils: ce qui me dérange dans les métiers "généraux" du droit c'est le manque de "créativité", j'aimerais pouvoir élaborer des projets, et rencontrer des personnes.

Du coup, j'avais pensé faire un stage attachée territoriale, qu'en pensez-vous ?

Par **Yn**, le **07/04/2012** à **11:59**

Salut,

Se préoccuper de son orientation est une bonne chose, mais tu as encore beaucoup de temps devant toi.

Profite de ta fin de L1 et L2 pour réaliser des stages dans divers domaines, tu découvriras la réalité des emplois et remplira bien ton CV pour l'avenir.

En L1, tu ne fais pas beaucoup de droit "technique". Tu l'as dit, c'est essentiellement une année de "culture juridique". Tu verras, dès la L2, tu vas découvrir les matières fondamentales du droit (droit des contrats + responsabilité civile / droit administratif), et tu commenceras à étudier des cas plus pratiques (même s'il faut attendre la fin du M1 pour avoir des compétences plus générales).

Tu parles de "manque de créativité", je pense que tu es plein de préjugé. Je reprends deux exemples :

- Avocat : ils ne passent pas leur temps dans les tribunaux, les affaires médiatisées touchent principalement le droit pénal qui est loin de représenter la totalité des avocats. Par exemple,

les avocats en droit des affaires réalisent des montages juridiques, doivent trouver des solutions concrètes pour optimiser "fiscalement" la société, bref répondre aux demandes des clients. Il s'agit plutôt d'une fonction de conseil.

- Les notaires : même principe, les cas générés par la pratique sont légions, tu as sans cesse de nouvelles difficultés à résoudre. Les notaires ont un rôle important de conseil, ils doivent apporter des solutions concrètes aux demandes des clients.

Tu as également les conseillers en gestion de patrimoine qui font de véritables montages juridiques dans le but d'optimiser le patrimoine de leur client (placement, création de société, acquisition immobilière, bref c'est varié).

Dans un tout autre domaine, le droit social, tu verras que les relations humaines sont très importantes.

Bref, je ne vais pas te détailler toutes les professions juridiques, mais prends le temps de te renseigner.

Par **Camille**, le **07/04/2012** à **13:22**

Bonjour,

Et pour abonder dans le sens de Yn...

[citation]- Avocat : ils ne passent pas leur temps dans les tribunaux

[/citation]

mais on peut penser que, pour défendre Klaus Barbie, l'avocat Jacques Vergès a certainement dû faire preuve de beaucoup de créativité...

Et

[citation]- Avocat :... avocats en droit des affaires

...

- Les notaires :

[/citation]

C'est peut-être un peu plus routinier pour ces derniers (quoique), mais si les uns ou les autres manquent d'imagination et de créativité, les clients se chargent bien de leur apporter des cas à s'arracher les cheveux : successions complexes "à tiroirs", projets immobiliers farfelus pour les uns, affaires alambiquées, plaintes irréalistes ou limites abusives pour les autres, où ils faudra faire preuve de beaucoup de créativité et d'imagination pour contenter leurs clients.

Si Marianne passe dans le coin, elle confirmera certainement...

Maintenant, tout dépend de ce qu'on appelle créativité.

[citation]et rencontrer des personnes

[/citation]

Dans les métiers du droit, vous passerez votre temps à ça (pas toujours dans des circonstances agréables, suivant le métier, notamment les huissiers, mais bon...)